



Pèlerinage du diocèse à Lourdes

Dimanche 07 avril au vendredi 12 avril 2024

INSCRIPTION : avant le dimanche 11 février 2024

Toute inscription reçue après le dimanche 11 février 2024 sera mise sur liste d'attente.

L'inscription se fait exclusivement par internet : www.catholique78.fr/lourdes

Possibilité de règlement en 1, ou 3 fois. Le paiement en ligne par carte bancaire ou par virement est à privilégier.

En cas de paiement par chèque(s) à l'ordre de BIPEL Versailles pèlerinages, le règlement est à adresser au :

Service des pèlerinages, 16 rue Mgr Gibier 78000 Versailles. Indiquer le numéro de dossier au dos du chèque.

En cas de difficultés rencontrées lors de l'inscription, contacter le : Service diocésain des pèlerinages.

Permanences de 9h00 à 12h30 - Tél. : 01 30 97 67 61 - pelerinages@catholique78.fr

Option à choisir : Prix forfaitaire : car & hôtel 3 ** (ou +) en pension complète ou TGV & hôtel 3 *** (ou +)

Catégorie :	1 – voyage en TGV (*)	2 – voyage en car
Prix forfaitaire en chambre double	627 €	465€
Supplément chambre individuelle (selon disponibilité)	210 € (*)	180 € (*)
Enfant jusqu'à 2 ans partageant la chambre de ses parents	0 €	0 €
Enfant de 3 à 12 ans partageant la chambre de ses parents	405€	297€
Enfant de 13 à 17 ans inclus partageant la chambre de ses parents	493€	360€

(*)TGV & chambre individuelle dans la limite des places disponibles

Ce prix comprend par personne :

- le transport Paris - Lourdes et retour en TGV ou depuis les Yvelines en autocar « grand tourisme » (selon catégorie choisie)
- le transfert de la gare de Lourdes à l'hôtel pour les pèlerins voyageant en TGV (et vice versa) ;
- le séjour en pension complète (chambre à deux lits, avec douche et toilettes privées), du dîner du dimanche 07 avril au déjeuner (panier repas) du vendredi 12 avril ;
- le foulard, le livret du pèlerin et la contribution au sanctuaire ;
- la garantie annulation (téléchargeable sur le site) ;
- les assurances : assistance - rapatriement, bagages et responsabilité civile.

Ce prix ne comprend pas :

- les boissons, les cafés, les extras, les dépenses à caractère personnel et les pourboires
- les offrandes pour les célébrations ;
- le pique-nique, pour le déjeuner du voyage aller du dimanche 07 avril

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être notifiée par mail : pelerinages@catholique78.fr

Ou par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au :

Service diocésain des pèlerinages - 16 rue Mgr Gibier - 78000 VERSAILLES.

Attention : les frais d'annulation d'un montant de 80€ seront toujours retenus quelque soit le motif de l'annulation.

La date de réception de la lettre recommandée est retenue en cas de litige pour calculer les frais d'annulation et le montant à rembourser. Les frais d'annulation sont calculés sur la base d'une somme forfaitaire et/ou selon pourcentage du prix total du voyage, en fonction du nombre de jours entre la date de réception de l'annulation et la date de départ comme suit :

Date d'annulation	Frais d'annulation non remboursables
Jusqu'au 8 mars 2024 inclus	80 € de frais de dossier
Du 9 mars au 17 mars 2024 inclus	25% du coût total (avec minimum de 80€)
Du 18 mars au 29 mars 2024 inclus	50% du coût total
Du 30 mars au 05 avril 2024 inclus	75% du coût total
Après le 05 avril 2024	100% du coût total

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

La Garantie Annulation incluse dans le prix du pèlerinage couvre l'annulation en cas de force majeure, c'est-à-dire :

- En cas de maladie, accident ou décès :
 - de vous-même, de votre conjoint (de droit ou de fait), de la personne vous accompagnant ;
 - de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint ou ceux de la personne vous accompagnant ;
 - de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.

La garantie ne fonctionne que si la maladie interdit formellement de quitter le domicile, nécessite des soins médicaux et empêche tout déplacement par ses propres moyens.

- En cas d'incendie, dégâts des eaux obligeant la personne à rester sur place (à condition que l'importance des dégâts nécessite votre présence et qu'ils se soient produits dans les 48 heures précédant le départ).

Cette garantie annulation est possible pour les motifs énumérés ci-dessus à l'exclusion de tout autre.

Dans les cas susmentionnés *Bipel Versailles Pèlerinages* étudiera le remboursement des frais d'annulation précisés ci-dessus sur présentation des justificatifs nécessaires (certificat médical, récépissé de la Cie d'assurances, etc.). Cependant, pour toute annulation quel qu'en soit la raison, **80 € seront retenus pour les frais engagés par le service.**

COVID-19 ou autre pandémie

- Annulation du fait de l'organisateur : remboursement intégral (à l'exception des frais de dossier de 80€ toujours acquis)
- Annulation du fait du participant, consécutif soit à un test PCR positif datant de moins de 7 jours, soit à une déclaration CPAM de cas contact soumis à isolement obligatoire dont l'échéance est postérieure ou égale au 7 avril : l'annulation est couverte par la « garantie maladie, accident ou décès » définie ci-dessus.

Renseignements complémentaires

Le pèlerinage diocésain vous propose et valide un programme. Toute initiative prise en dehors de ce programme et à l'insu du directeur du pèlerinage ne sera pas couverte par notre assurance.

Précisions pour le départ :

Les horaires, lieux de rendez-vous et autres informations pratiques vous parviendront, environ deux semaines avant le départ par courriel à l'adresse renseignée lors de l'inscription. Si vous ne disposez pas d'adresse mail merci d'inscrire celle du service des pèlerinages : pelerinages@catholique78.fr.

1 - Besoins : Déplacement, mobilité

A Lourdes, même si les hôtels ne sont pas très loin du sanctuaire, nous devons marcher beaucoup (environ 6 à 8km/jour). Si vous avez des difficultés à vous déplacer, n'hésitez pas à demander un fauteuil roulant ou un déambulateur en cliquant sur la case prévue à cet effet sur le bulletin d'inscription. Vous pouvez aussi apporter un siège pliant pour vous reposer lors des célébrations en plein air.

Vous avez besoin d'être accompagné

1/ Votre handicap – *malvoyance, surdité, station debout et/ou marche pénible, difficulté à s'orienter* – peut être pris en charge par un Ange Gardien : signalez votre besoin lors de votre inscription.

2/ Si votre handicap est plus important :

. soit vous venez avec une personne de confiance qui s'occupe de vous et qui sera votre « Ange Gardien »

. soit vous vous inscrivez à l'Hospitalité avec le groupe des « Personnes accompagnées » et vous pourrez être logé en hôtel.

Attention : La réservation d'un fauteuil roulant doit être faite impérativement avant le départ.

2 - Volontariat : service, responsabilité

Anges Gardiens :

Certains pèlerins ont besoin d'aide lors de leurs déplacements.

Nous recherchons des pèlerins en bonne santé, capables de les accompagner et/ou de pousser un fauteuil roulant. Ils seront leur « ange gardien » pendant tout ou partie du pèlerinage. Si vous êtes volontaire, signalez votre disponibilité sur le bulletin d'inscription.

Responsables :

Pour faciliter le déroulement du pèlerinage, si vous acceptez d'être responsable d'un car et/ou correspondant pour votre hôtel, mentionnez votre proposition sur le bulletin d'inscription. Vous serez contacté par le service des pèlerinages, selon les besoins.